

PROVINCE DU HAINAUT
VILLE DE MONS

OBJET :
Agréage de la voirie existante, mise en œuvre d'un nouveau revêtement de trottoir et élargissement ponctuel de la zone à destination du passage du public sans modification du plan d'alignement.
AB28774/AB

3^{ème} Division 2^{ème} Section

PROCES-VERBAL DE CONTRÔLE EN VUE DE LA RECEPTION DEFINITIVE

L'an deux mille vingt-quatre, le Vendredi 18 octobre, je soussigné Monsieur Ing. ROGGE Gr., Attaché Géomètre au Département des Travaux – Bureau d'Etudes de la Voirie de la Ville de Mons, de Monsieur DELOUVROY G. Géomètre-Expert représentant le bureau de topographie et d'expertises « TENSEN & HUON S.R.L. » auteur de projet – mandaté par la société « HOME INVEST BELGIUM S.A. » maître de l'ouvrage représentée par Monsieur TOUSSAINT O. Property Manager, et de Monsieur BETTE D. Chef de projet représentant l'entreprise « S.A. Maurice WANTY » dûment convoqué, y assistant.

Ai procédé à la visite de contrôle des travaux repris supra et ayant fait l'objet de la réception provisoire accordée par le Collège communal en sa séance du 27 avril 2017.

J'ai constaté que les travaux d'agrèage de la voirie existante, mise en œuvre d'un nouveau revêtement de trottoir et élargissement ponctuel de la zone à destination du passage du public sans modification du plan d'alignement qui ont été exécutés suivant les impositions techniques reprises dans le permis d'urbanisme référencé AB28774/AB délivré à la société HOME INVEST BELGIUM S.A. N.V. par le Collège communal en date du 14 avril 2016, duquel le Conseil communal avait en sa séance du 16 février 2016 approuvé lesdits travaux cités préalablement, ne présentent pas d'anomalies et ne font plus l'objet de remarques.

En foi de quoi, j'ai dressé en dix expéditions le présent procès-verbal en vue de la réception définitive pour valoir ce que de droit.

Le représentant
de la Ville de Mons,



Ing. ROGGE Gr.
Attaché Géomètre, B.E.Voirie.

L'Auteur de projet,
TENSEN & HUON S.R.L.



DELOUVROY G.
Géomètre-Expert.

L'Entreprise,
S.A. Maurice WANTY.

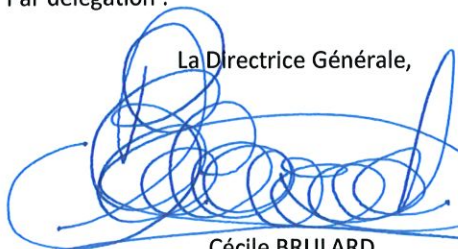


Le Maître de l'ouvrage,
HOME INVEST BELGIUM S.A.

Procès-verbal de réception définitive accordée par le Collège communal,
En sa séance du **7 novembre 2024**

Par délégation :

La Directrice Générale,



Cécile BRULARD.



Pour le Bourgmestre,
Nicolas MARTIN.
L'Echevin délégué,



Massimo FALASCA,
Echevin des Travaux, des PMR et de l'Informatique